

Compte rendu de séance

Séance du 9 Juin 2023

L' an 2023 et le 9 Juin à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de la mairie sous la présidence de
LEROUX Bruno Maire

Présents : M. LEROUX Bruno, Maire, Mmes : BIZET Mireille, DUVAL Brigitte, OZEL Agnès, MM : BESLON Bruno, DOMINGUES Bruno, LAMERANT Dominique, LEVAVASSEUR Franck

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : FOURNIER Sophie à Mme OZEL Agnès, GILLOUARD Anne-Reine à M. LEROUX Bruno, MM : LE PECHOUX Patrice à Mme DUVAL Brigitte, REBOUD Thierry à M. LEVAVASSEUR Franck
Absent(s) : Mme ROUSSEL Gwenaëlle

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 8

Date de la convocation : 31/05/2023

Date d'affichage : 31/05/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 12/06/2023

et publication ou notification

du : 12/06/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme BIZET Mireille

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Adoption de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 Développée au 1/01/2024 - 2023_012

Délibération sur l'adoption de la nouvelle convention avec le SMOTHD - 2023_013

Délibération sur le parc éolien Les Chesnuts à Eragny sur Epte - 2023_014

Adoption de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 Développée au 1/01/2024
réf : 2023_012

Monsieur le Maire expose les principaux principes de cette mise en place

En application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 .

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1^{er} janvier 2024 (à l'exception des budgets à caractère industriel et commercial qui conservent leur référentiel budgétaire et comptable M4).

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels m14 (Communes et établissements publics de coopération intercommunale), M52 (Département) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57 développée pour le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2024.

Vu l'avis favorable du comptable en date du 9 juin 2023

Ouïe l'exposé, le conseil municipal

-Adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 développée pour le budget principal de la commune à compter du 1^{er} janvier 2024.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

Délibération sur l'adoption de la nouvelle convention avec le SMOTHD
réf : 2023_013

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la nouvelle convention cadre de participation financière à la réalisation de travaux d'extension du réseau Oise Très Haut Débit avec le SMOTHD et accepte à l'unanimité que Monsieur Le Maire signe la convention.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

Délibération sur le parc éolien Les Chesnots à Eragny sur Epte
réf : 2023_014

Le Conseil Municipal après l'exposé décide à 8 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions de ne pas être favorable au projet du parc éolien « Les Chesnots » à Eragny sur Epte.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstention : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 19:20

En mairie, le 13/06/2023
Le Maire
Bruno LEROUX

